Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260713-D2026092SCA-DE

Département du Finistère

DEL 2026/092

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt six
Le Mercredi 08 Juillet 2026 à 18H00

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Guy FAOUCHER, MAIRE DE SCAËR.

Étaient présents 26 conseillers sur 29 :

Guy FAOUCHER, Isabelle TANGUY, Pierre-Yves LE FER, Valérie GRÉGOIRE-EVENNOU, Cédric GOUIFFÈS, Marlène LEFEVRE, Benoît GUEGAN, Jean-Pierre GUILLOU, Pierre-Olivier MOY, Brigitte SELLIN-FAOUCHER, Nadia BELKALEM, Sylvie TROUBOUL, Stéphane ALLOT, Vincent HUET, Gaëlle REFFO, Ségolène ERDMANN, Arnaud LE GOFF, Marianne VOISIN, Fabrice MALHERE, Sandrine LIZANT-MALHERE, Frédéric MICHEL, Barbara STEMPF, Olivier TRAOUEN, Marine SÉNÉCHAL, Jeanine DANIEL, Dominique LE CROM.

ABSENTS EXCUSÉS : Gaëtan COSQUER, Marion VERNET, Pascal PÉREZ, qui ont donné procuration à Benoît GUEGAN, Isabelle TANGUY, Vincent HUET.

Madame Marianne VOISIN a été élue secrétaire

DEL 08.07.2026 / 2026/092 : CRÉATION DE DEUX EMPLOIS NON PERMANENTS SUITE À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS :

RAPPORTEUR M. Le Maire,

Monsieur Le Maire informe que l'article L 332-23, 2 du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de 6 mois sur une période consécutive de 12 mois, renouvellement compris.

Monsieur Le Maire précise qu'il est nécessaire de prévoir sur la période de juillet à septembre, l'entretien des espaces verts, la tonte des pelouses, les plantations et le fleurissement. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, deux emplois non permanents sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures et de l'autoriser à recruter 2 agents contractuels suite à un accroissement saisonnier d'activité au service espaces verts.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260713-D2026092SCA-DE

VU l'exposé de M. Le Maire,

VU le Code générale de la fonction publique notamment l'article L 332-23, 2,

VU l'avis favorable de la Commission « Finances/Ressources » en date du Mercredi 26 Juin 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE

Article N°1 :
DE CRÉER 2 emplois non permanents relevant du grade d'adjoint technique, pour effectuer les missions d'agent d'entretien au service espaces verts suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures (35/35e), pour la période de juillet à septembre 2026.

Article N°2 :
D'INDIQUER que la rémunération sera fixée par référence au 1er échelon du grade d'adjoint technique, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

Article N°3 :
D'INDIQUER que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026.

Article N°4 :
D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette délibération.

Article N°5 :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
Marianne VOISIN,
La secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme,
Guy FAOUCHER,
Le MAIRE DE SCAËR